

Chemini

Le fil conducteur de la Parchat Chemini

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Chemini 5731-1971
et 5736-1976,*

*Chabbat Parchat A'hareï et discours 'hassidique
de A'haron Chel Pessa'h 5725-1965)*

(Likouteï Si'hot, tome 17, page 92)

1. Nous avons déjà commenté, à maintes reprises, la répartition de la Torah en cinquante-trois Sidrot⁽¹⁾. Chacune est constituée de nombreux passages et chaque passage doit être envisagé de manière indépendante, mais, néanmoins, tous les passages appartenant à une même Sidra ont nécessairement un point commun.

Le contenu de toute chose est exprimé et mis en évidence par : "le nom qu'elle porte

dans la Langue sacrée"⁽²⁾. Cela veut dire que le point central, commun à tous les passages d'une Sidra, apparaît en allusion dans son nom. En effet, le nom des Sidrot est partie intégrante de la Torah⁽³⁾.

Si l'on considère le contenu spécifique de chaque passage, la différence entre le premier et le dernier, au sein d'une même Sidra, est plus importante que celle qui existe entre le premier passage d'une Sidra et le dernier de la Sidra

(1) On verra, notamment, le Zohar, tome 1, Midrash Ha Néélam, à la page 104b, tome 2, à la page 206b et les Tikouneï Zohar, Tikoun n°12, à la page 29b.

(2) On verra le Chaar Ha l'houd Ve Ha Emouna, au chapitre 1.

(3) Sur tout cela, on verra le Likouteï Si'hot, tome 5, à partir de la page 57.

précédente. Certes, ces deux passages se suivent et l'on sait que : "la Torah prend en compte la proximité"⁽⁴⁾. A l'inverse, entre le premier et le dernier passage d'une même Sidra, il y a plusieurs passages intermédiaires. Malgré cela, tous ces passages, même s'ils ne se suivent pas, ont bien un point commun, dès lors qu'ils appartiennent tous à une même Sidra⁽⁵⁾.

2. Le principe qui vient d'être énoncé s'applique également à notre Sidra. En apparence, son commencement, "et, ce fut le huitième jour", semble beaucoup plus clairement lié à la fin de la Sidra précédente qu'à la fin de la Parchat Chemini, qui dit: "voici l'animal que vous consommerez"⁽⁶⁾. Ceci paraît

évident, puisque ce huitième jour est le lendemain des sept jours de l'inauguration du Sanctuaire, qui sont la conclusion de la Sidra précédente, alors que : "voici l'animal" est un nouveau sujet, en apparence sans rapport avec ce qui précède.

Malgré cela, on a indiqué que chaque Sidra possède un contenu commun, qui la distingue de toutes les autres et l'on peut en conclure que ces deux passages, "et, ce fut le huitième jour" et "voici l'animal" possèdent effectivement une idée commune, ce qui n'est pas le cas, en revanche, pour le passage : "prends Aharon"⁽⁷⁾. Et, ce contenu doit être exprimé par le nom de la Sidra, Chemini.

(4) Il en est ainsi également selon le sens simple du verset. Il en est de même entre une Sidra et celle qui la précède. On verra, à ce propos, le commentaire de Rachi au début de la Parchat Michpatim, au début de la Parchat Bealote'ha et au début de la Parchat Chela'h. Cela ne s'applique pas uniquement au livre de Devarim. On verra, notamment, le traité Bera'hot 21b.

(5) On verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 8, à la page 114.

(6) 11, 2 et versets suivants. Les passages précédents, selon le sens simple des versets, furent dits le huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire. On notera que le commentaire de Rachi, à cette référence, indique, à ce sujet : "Il les rendit tous équivalents, tous furent identiques dans leur silence".

(7) Tsav 8, 2 et versets suivants.

3. Le nom de cette Sidra, Chemini, huitième, ne précise pas qu'il est fait référence ici au huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire, ni même à un huitième jour, de façon générale, puisque la Sidra ne s'appelle pas : "huitième jour"⁽⁸⁾, mais seulement : "huitième", sans aucune autre précision. Cela veut bien dire que seul importe ici le caractère de huitième, dans sa globalité, sans rapport avec l'inauguration ou les jours. Il s'agit, en l'occurrence, de toutes les formes possibles de huitième.

Nous avons défini, au paragraphe 2, la relation qui peut être faite avec la fin de la Sidra précédente et celle qui existe avec un autre passage de la même Sidra. Cela veut dire que l'Injonction : "prends Aharon", énoncée dans la Sidra précédente, n'est qu'une entrée en matière au contenu

commun à toute la Parchat Chemini, mais qu'il n'en est pas partie intégrante, tout comme au sens le plus simple, les sept premiers jours de l'inauguration du Sanctuaire introduisirent le huitième. A l'inverse, l'Injonction : "voici l'animal" appartient effectivement à la Parchat Chemini.

4. Nous comprendrons tout cela en définissant, au préalable, les deux caractères extrêmes que possèdent le chiffre huit. D'une part, celui-ci est séparé des sept qui le précèdent. Ainsi, le Kéli Yakar explique⁽⁹⁾ que tous les aspects de la création sont liés au chiffre sept, alors que le huit est : "réservé à D.ieu, béni soit-Il".

Le sens de cette affirmation est développé à différentes références⁽¹⁰⁾. Le chiffre sept inclut en lui non seulement tout ce qui existe, au sein de la

(8) On notera, pourtant, que le Rambam l'appelle, à la fin de l'ordre des prières : "et ce fut le huitième jour".

(9) Au début de la Parchat Chemini et l'on consultera également le commentaire de Rabbénoù Be'hayé, à cette référence.

(10) On verra le discours 'hassidique intitulé : "et, ce fut le huitième jour" de 5704 et celui, introduit par la même verset, qui fut prononcé en 5705. En outre, on consultera le Likouteï Si'hot, tome 3, à la page 974.

création, mais aussi la Lumière divine qui l'investit⁽¹¹⁾. A l'inverse, le chiffre huit fait allusion à une Lumière qui est trop haute pour pénétrer les mondes, une Lumière transcendant l'enchaînement des mondes⁽¹²⁾.

A l'autre extrême, le mot : "huitième" souligne aussi qu'il n'est pas un niveau indépendant, mais, bien au contraire, qu'il est lié à sept éléments précédents et qu'il leur fait suite. Telle est donc la perfection de ce huitième niveau, qui permet d'atteindre la plénitude du dévoilement de la Divinité. La finalité ultime est, en effet, que la Lumière transcendant l'enchaînement des mondes se révèle, à l'évidence, au sein de la création et c'est précisé-

ment à cette révélation que fait allusion ce chiffre huit. De ce fait, ce qui est séparé de la création, elle-même liée au chiffre sept, selon l'explication du Kéli Yakar, ce qui la surpasse doit devenir le huitième niveau, conservant, toutefois, une relation directe avec les sept niveaux que compte la création.

5. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre également pourquoi la harpe de la période du Machia'h⁽¹³⁾ aura huit cordes⁽¹⁴⁾. En effet, le fait nouveau qui se passera alors est exprimé par le verset⁽¹⁵⁾ : "L'honneur de D.ieu se révélera et toute chair verra". L'honneur de D.ieu est infiniment plus haut que la création⁽¹⁶⁾, mais il se révélera,

(11) On verra le discours de 5704, à la fin du chapitre 10 et celui de 5705, ce qui inclut également la lumière entourant les mondes.

(12) Selon les termes du Kéli Yakar : "ce chiffre est spécifique à D.ieu, béni soit-Il".

(13) Comme le cite le Kéli Yakar, à cette référence.

(14) Traité Ara'hin 13b. On verra le Likouteï Torah, Parchat Tazrya, à la page 21d.

(15) Ichaya 40, 5. On verra aussi le Kéli Yakar, à cette référence, qui dit que : "quand le Machia'h viendra, l'honneur de D.ieu se révélera et toute chair verra que D.ieu est Unique, chevauchant les sept...".

(16) On verra le discours 'hassidique intitulé : "cette Matsa", de 5675, dans la séquence de discours 'hassidiques de 5672, tome 2, à la page 930, qui dit que : "l'honneur de D.ieu est Mal'hout de l'En Sof telle que cet Attribut existait avant le Tsimtsum".

néanmoins, et, dès lors, toute chair le percevra, d'une manière concrète, par sa chair physique⁽¹⁷⁾. Bien plus, cette révélation de l'honneur de D.ieu ne sera pas une situation exceptionnelle, mais bien une évidence, en ce monde matériel.

Cela veut dire que la chair physique percevra l'honneur de D.ieu par la nature même de son existence matérielle, telle qu'elle sera alors, quand

son caractère infini aura été pleinement révélé. En effet, lorsque la chair physique est en mesure d'observer l'honneur de D.ieu uniquement parce que celui-ci n'a pas de limite et qu'il peut donc être perceptible également ici-bas, au point d'être "vu" par le corps⁽¹⁸⁾, mais qu'en revanche, la nature de ce corps n'a pas été modifiée, la perception de D.ieu qui en résulte, dans le monde, bien qu'elle soit physique⁽¹⁹⁾, n'en conserve pas

(17) On verra le Torat 'Haïm, Parchat Tetsavé, à partir de la page 482 et le Chaar Ha Emouna, au chapitre 25. Le Torat 'Haïm, à cette référence, dit : "Les animaux eux-mêmes reconnaîtront leur Créateur et tout être créé Le percevra".

(18) On verra la séquence de discours 'hassidiques de 5672, à la même référence, à la page 931, précisant qu'il en fut bien ainsi lors du don de la Torah.

(19) De façon générale, lorsque la révélation est celle de la vision, elle possède un caractère infini et c'est la raison pour laquelle les exemples cités, dans la séquence de discours 'hassidiques de 5672, même référence, à la page 935, sont le passage de la mer Rouge et le Temple. Lors du passage de la mer Rouge, en effet, tous virent, d'une manière évidente, la révélation de la Lumière de l'En Sof. Il en fut de

même également dans le Temple et le traité 'Haguïga 2a précise que l'on s'y rend pour voir et pour être vu. On consultera les références énoncées, à ce propos. Néanmoins, l'évidence est la plus grande quand elle appartient à la nature de la chair elle-même. Ce ne fut pas le cas, lors de la traversée de la mer Rouge, puisque la vision fut alors obtenue grâce à : "la révélation de la Lumière de l'En Sof". De même, dans le Temple, "la Lumière de l'En Sof était révélée". Il en résulte que le caractère infini ne sera pleinement dévoilé que dans le monde futur. On verra, à ce propos, la séquence de discours 'hassidiques de 5672, à la même référence, à la page 936, qui précise que : "il y aura bien plus que cela, dans le monde futur", de même que dans le tome 3, à partir de la page 1263.

moins un caractère exceptionnel. Elle ne peut donc que se surajouter au monde, car la perception de l'honneur de D.ieu par la chair physique n'est pas un état naturel.

Le véritable caractère infini est donc atteint seulement lorsque la chair perçoit l'honneur de D.ieu d'une manière

naturelle⁽²⁰⁾, au même titre que l'œil voit les objets, de la façon la plus naturelle, en fonction de son caractère propre⁽²¹⁾.

C'est précisément en ce sens que la période du Machia'h sera liée au chiffre huit. Alors, "l'honneur de D.ieu se révélera et toute chair verra", après la délivrance, en

(20) La séquence de discours 'hassidiques de 5672, à la même référence, à la page 936, explique que : "il en est de même pour la révélation prophétique que chacun possèdera, dans le monde futur, ainsi qu'il est dit : 'Je déverserai Mon esprit sur toute chair'. Mais, la situation qui règnera alors ne sera pas comparable à la révélation qui fut obtenue par les prophètes. Cette dernière était assortie de plusieurs conditions et, malgré cela, la prophétie était alors vécue comme un événement merveilleux, transcendant la nature. Dans le monde futur, en revanche, elle deviendra un phénomène naturel". Or, la révélation prophétique est bien une forme de vision. Néanmoins, elle doit satisfaire à plusieurs conditions préalables, comme le dit le Rambam, dans ses lois des fondements de la Torah, chapitre 7, au paragraphe 1 : "la prophétie est uniquement réservée à..." et, bien plus, celui qui satisfait à toutes ces conditions lui-même ne peut pas prophétiser à tout instant. Il ne peut que se tenir prêt à le faire, comme le précise

le Rambam au paragraphe 4. Même s'il est prêt à cela, "la Présence divine peut se révéler à lui ou ne pas le faire", comme le souligne le paragraphe 5. Lorsque la prophétie se dévoile, il est encore nécessaire de se préparer comme l'indique, par exemple, le verset : "Il se déshabilla.. j'ai vu et je suis tombé face contre terre", comme l'établissent aussi la suite de ce texte. Il résulte de toute cette analyse que la prophétie n'est pas une situation d'évidence, compte tenu de la nature qui prévaut ici-bas. Bien plus encore, on peut même dire que cette nature ne peut pas recevoir la prophétie et c'est pour cela qu'il fallait se départir de toute perception matérielle, mettre de côté ses propres sens, pour en obtenir la révélation.

(21) On verra la séquence de discours 'hassidiques de 5672, à la même référence, qui explique que : "à l'heure actuelle, la perception de l'existence matérielle est effective et naturelle. Dans le monde futur, par contre, c'est la perception du Divin qui sera naturelle".

fonction des deux caractères extrêmes du chiffre huit, tels qu'ils viennent d'être définis. D'une part, l'honneur de D.ieu sera plus haut que la création, séparée d'elle, car celle-ci restera liée au chiffre sept. Mais, d'autre part, il se révélera dans le monde, puisque sa nature permettra alors de le percevoir. C'est ainsi que le huitième niveau rejoindra le septième.

6. A l'issue de cette analyse, une question se pose encore. La Divinité, à l'heure actuelle, n'est pas perceptible, dans le monde, pas même par Son aspect qui est en relation avec la création, non pas qu'Elle se surajoute au

monde, mais parce que le monde a été créé de telle façon qu'il n'en donne pas la possibilité. Or, le voile et l'occultation qui caractérisent ce monde émanent de l'Essence de D.ieu⁽²²⁾ et c'est précisément pour cette raison que le monde s'appelle *Olam*, de la même étymologie que *Elem*, le voile⁽²³⁾. Ce terme exprime effectivement ce qui est son contenu essentiel.

Dès lors, comment est-il possible que, dans le monde futur, la révélation, "tout chair verra", émane de la chair elle-même ? Ceci ne contredit-il pas la définition et le caractère de la chair et du monde ?

(22) On verra le Tanya, au chapitre 36, qui indique : "puis fut créé ce monde matériel et grossier, le plus inférieur qui soit, puisque nul autre n'est plus bas que lui, par l'occultation de Sa Lumière, béni soit-Il, par une obscurité intense et profonde, au point que ce monde soit empli par les forces du mal et par l'autre côté, qui se dressent, à proprement parler, contre D.ieu". On dit bien ici que le monde : "fut créé" et non qu'il : "fut fait". Nos Sages expliquent que : "ce monde fut créé avec le *He*" et il est clair qu'au début de la création, il était

uniquement matériel, mais non grossier. On verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 6, à partir de la page 22.

(23) Likouteï Torah, Parchat Chela'h, à la page 37d. Les Biyoureï Ha Zohar du Tséma'h Tsédek, à la page 355, disent : "*Olam*, le monde, est de la même racine que *Elem*, le voile, comme le disent nos Sages, dans le traité Pessa'him 50a, commentant le verset : 'c'est Mon Nom pour l'éternité (*Le Olam*)', que l'on peut lire *Le Elem*, pour le voile, non pas comme il s'écrit".

7. L'Admour Hazaken explique⁽²⁴⁾ que : "la révélation de la Lumière de l'En Sof, béni soit-Il, dans ce monde matériel", après la venue du Machia'h et la résurrection des morts, "dépend de nos actions et de nos accomplissements, pendant toute la durée de l'exil".

Que signifie cette expression : "pendant toute la durée de l'exil" ? Car, on comprend bien que "nos actions et nos accomplissements" provoquent : "la révélation de la Lumière de l'En Sof, béni soit-Il" du fait de l'importance des Mitsvot et l'Admour Hazaken souligne lui-même, à cette référence, que : "en accomplissant la Mitsva, un homme attire la révélation de la Lumière de l'En Sof* béni soit-Il, du haut vers le bas, afin de l'introduire en la matière de ce monde". En revanche, en quoi ce processus concerne-t-il, plus spécifiquement : "toute la durée de l'exil" ?

L'une des explications, à ce sujet, peut être la suivante. Pour que la révélation de la

période du Machia'h et de la résurrection des morts soit ressentie au sein de la nature du monde, comme on l'a indiqué au paragraphe 5, il est nécessaire que le dévoilement de D.ieu obtenu par la pratique des Mitsvot, celui que l'on percevra dans le monde futur, ne se surajoute pas au monde. Car, si c'était le cas, les Mitsvot révéleraient bien une Lumière divine dans le monde, mais celui-ci resterait, malgré cela, identique à ce qu'il était au préalable, car il fut créé de cette façon, en étant *Olam*, de la même racine que *Elem*. Il faut donc que la révélation obtenue par chaque Mitsva transforme la matière de ce monde.

C'est pour cette raison que la révélation de la période du Machia'h : "dépend de nos actions et de nos accomplissements, pendant toute la durée de l'exil". En effet, la capacité que possèdent les Mitsvot de transformer le monde est essentiellement accordée à celles que l'on met en pratique durant le temps de l'exil.

(24) Tanya, au début du chapitre 37.

8. Pourquoi la pratique des Mitsvot, dans sa globalité, est-elle en mesure de susciter une révélation céleste qui modifie la nature du monde ? La finalité de la création du monde est : “pour la Torah et pour Israël”⁽²⁵⁾, pour que les Juifs, en mettant en pratique la Torah et les Mitsvot, obtiennent la révélation de D.ieu dans le monde. Mais, une telle révélation, qui est l’accomplissement d’Israël et de la Torah, ne se surajoute pas à l’existence du monde. En effet, le dévoilement de D.ieu par l’intermédiaire d’Israël et de la Torah est le but, l’objectif du monde lui-même. Cela veut dire que le monde, dans sa dimension profonde, exige que sa finalité soit atteinte et que la Divinité soit mise en évidence, grâce à la Torah et aux Mitsvot que les Juifs mettent en pratique.

Cependant, tout cela n’est pas encore suffisant, car le monde, *Olam*, est de la même étymologie que *Elem*, le voile

comme on l’a indiqué. De par son existence même, sa nature l’empêche de ressentir l’objectif qu’il doit atteindre. Bien plus encore, la création lui impose le voile. Il en résulte que la révélation de D.ieu, au sein de la matière du monde, grâce à la pratique des Mitsvot, ne peut qu’être limitée.

On peut donc répondre à la question qui vient d’être soulevée en soulignant que la révélation du monde futur dépend de : “nos actions et nos accomplissements” essentiellement : “pendant toute la durée de l’exil”, comme nous le montrerons.

9. Différents textes de ‘Hassidout⁽²⁶⁾ expliquent que la force d’abnégation brille, pendant la période de l’exil, beaucoup plus qu’en celle du Temple. En effet, le voile et l’occultation de la période de l’exil appellent la révélation de cette force d’abnégation.

(25) Commentaire de Rachi sur le début de la Parchat Béréchit et l’on verra aussi le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 1, au paragraphe 4 et Vaykra Rabba, chapitre 36, au paragraphe 4.

(26) On verra, notamment, la longue explication du début du Séfer Ha Maamarim Yiddish, de même que le discours ‘hassidique intitulé : “Je dors”, de 5709.

Comment le voile peut-il provoquer la révélation de l'abnégation ? Le voile et la révélation ne sont-ils pas deux situations antinomiques ? Certes, il y a bien là un phénomène naturel, que l'on illustre généralement au moyen d'une image matérielle, celle de la volonté de l'esprit qui se révèle plus clairement dans le talon que dans la tête. Néanmoins, nous devons comprendre pourquoi il en est ainsi. Pourquoi D.ieu a-t-Il fait en sorte que telle soit la nature de la création⁽²⁷⁾ ?

L'explication est donc la suivante. Pour que soit accomplie la finalité de la création et que soit bâtie pour D.ieu une Demeure ici-bas, pour que le monde, d'une manière naturelle⁽²⁸⁾, devienne le Lieu de la résidence du Saint béni soit-Il, il fallait que D.ieu le crée de telle façon que son but et sa raison d'être y apparaissent à l'évidence. Or, D.ieu le créa par le voile et par l'occultation, afin que la révélation, au final, soit encore plus importante, "selon la supériorité de la lumière par rapport à l'obscurité". De ce

(27) Le discours 'hassidique intitulé : "Je dors", précédemment cité, notamment, explique que l'intellect occulte la volonté, émanant du caractère infini de l'esprit, alors que le talon ne l'occulte pas. Il semble qu'il en soit de même pour ce qui fait l'objet de notre propos, en l'occurrence la force d'abnégation qui se révèle pendant le temps de l'exil. On consultera donc ce texte. En revanche, le *Likouteï Si'hot*, tome 9, page 75, à la note 30, commente l'affirmation suivante du Torah Or : "de ce point de vue, le pied est défini comme la tête", ce qui veut dire que le talon, du fait de sa bassesse, est un réceptacle pour le plus haut niveau et l'on verra aussi, sur ce point, le dis-

cours 'hassidique intitulé : "Je dors" et le *Séfer Ha Maamarim Yiddish*, au chapitre 4. On peut donc appliquer la même conclusion à la notion de Demeure divine, bâtie ici-bas. Ce sont en effet les créatures inférieures qui peuvent être la Demeure de l'Essence de D.ieu, parce que l'existence de ce monde matériel émane de Son Essence. Et, l'on peut en déduire qu'il en est de même pour la force d'abnégation, comme le texte le dira par la suite. On verra aussi, sur ce point, la note 31.

(28) On verra la longue explication que développe, à ce sujet, le *Likouteï Si'hot*, tome 12, à partir de la page 73.

fait, c'est précisément le voile du monde qui appelle la Lumière la plus haute et qui est un réceptacle pour la contenir⁽²⁹⁾.

Le monde lui-même, encore *Olam* de la même étymologie que *Elem*, le voile, c'est-à-dire avant la révélation de sa finalité, se fait ainsi le reflet de la finalité de ce voile. Il indique que ce voile a pour but de révéler une lumière accrue, grâce à la pratique des Mitsvot. De ce fait, la révélation de D.ieu dans le monde, par cette pratique des

Mitsvot, suppose l'existence de ce monde.

C'est pour cela que la révélation du monde futur : "dépend de nos actions et de nos accomplissements pendant toute la durée de l'exil". En effet, l'abnégation⁽³⁰⁾ qui caractérise cette période de l'exil dévoile et met en évidence, au sein de l'obscurité du monde, sa raison d'être, c'est-à-dire le dévoilement de D.ieu qui est obtenu par l'intermédiaire de la Torah et des Mitsvot.

(29) Ce que dit le texte nous permettra de comprendre la formulation du Tanya, au chapitre 36 : "la période du Machia'h est la finalité et la perfection de la création de ce monde matériel. C'est pour cela qu'il a d'emblée été créé". En apparence, qu'ajoute cette dernière phrase ? En fait, elle explique que la révélation de la période du

Machia'h et de la résurrection des morts s'intégrera alors à l'existence de ce monde.

(30) On verra aussi, à ce propos, la séquence de discours 'hassidiques de 5672, tome 3, à partir de la page 1281.

Telle est donc la raison⁽³¹⁾ pour laquelle la révélation de D.ieu par les Mitsvot, pendant le temps de l'exil, a un effet plus évident et s'introduit en la matière de ce monde⁽³²⁾. Par la suite, dans le monde futur, l'impact de tout cela apparaîtra clairement, : "l'honneur de D.ieu se révélera et toute chair ensemble verra", grâce à la qualité que possèdent la nature du monde et la chair physique.

10. Tout ce qui vient d'être dit nous permettra d'établir le rapport qui peut être fait entre

(31) Le discours 'hassidique intitulé : "cette Matsa" de 5707, au chapitre 2, la séquence de discours 'hassidiques de 5672, au chapitre 72 et d'autres textes encore indiquent que la matière créée : "porte en elle le reflet de l'Essence de D.ieu et de ce qui transcende son existence". On pourrait en conclure, comme l'explique le *Likouteï Si'hot*, tome 12, page 74, à la note 30, que le monde, de lui-même, devient la Demeure de D.ieu, bien qu'il soit, par nature, une situation de voile, précisément parce que ce voile lui-même ne ressent pas sa source et qu'il porte, de cette façon, la marque de l'Essence. Cependant, une telle explication n'est pas encore suffisante, car le rapport qui peut être fait entre la matière du monde, ne ressentant pas sa source et l'Essence de D.ieu n'est pas révélé. Bien plus, précisé-

la Parchat Chemini et la fin de la Sidra précédente, de même que la relation entre : "voici l'animal" et cette Parchat Chemini.

Pendant les sept jours d'inauguration du Sanctuaire, dont il est question à la fin de la Parchat Tsav, Aharon et ses fils firent tout ce qui pouvait être accompli par les hommes et, de la sorte, ils purent obtenir par la suite une révélation de D.ieu consécutive à leur effort, elle-même incluse dans le chiffre sept⁽³³⁾. Mais, tout cela n'était qu'une prépara-

ment par cette absence de perception de sa source, le monde semble indiquer qu'il n'a pas de lien avec la Divinité. Aussi, la relation entre la matière du monde et l'Essence de D.ieu n'est-elle pas suffisante pour justifier le dévoilement de Son Essence dans le monde. Il n'en est pas de même, en revanche, selon l'explication qui est développée ici par le texte, affirmant que le voile du monde est lié à l'Essence de D.ieu, parce que ce voile, pendant la période de l'exil, appelle la révélation de la force d'abnégation, laquelle émane de l'essence de l'âme, qui est liée à l'Essence de D.ieu.

(32) Selon le Tanya, à la même référence.

(33) On verra le *Likouteï Si'hot*, tome 12, à partir de la page 62.

tion pour mettre en évidence l'honneur de D.ieu, pour la révélation de Sa Présence, dans le Sanctuaire, le huitième jour, afin que celle-ci soit effectivement conforme à ce chiffre huit, qu'elle émane du stade de la Divinité qui

dépasse totalement la création et qu'elle puisse également s'introduire dans cette création, en relation avec le chiffre sept⁽³⁴⁾.

Le passage : "voici l'animal" définit les animaux

(34) Ce qui est exposé ici par le texte soulève la difficulté suivante. Le huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire révéla la Lumière de D.ieu transcendant l'enchaînement des mondes et devant nécessairement faire suite au voile, comme on l'a longuement expliqué et comme le dit aussi le commentaire de Rachi sur le verset Chemini 9, 23 : "Il en était affecté... et les enfants d'Israël étaient humiliés". On verra aussi, à ce propos, la note 41, ci dessous. Dès lors, pourquoi le service des hommes fut-il nécessaire pendant les sept premiers jours et quelle était la raison d'être d'un tel service ? L'explication qui peut être donnée à ce propos est brièvement la suivante. Pour que la Demeure de D.ieu soit bâtie ici-bas, en d'autres termes pour que D.ieu Se dévoile et qu'Il éclaire à l'évidence et d'une manière profonde, il était nécessaire de Le servir de deux façons à la fois, par son abnégation, d'une part, par ses forces profondes, par la perception du Divin, par l'amour et la crainte, d'autre part. La mise en évidence de la force d'abnégation démontre que le voile du monde à pour but de mettre en évidence la Divinité. Néanmoins, ce voile et cette

forte conscience de sa propre existence sont, en fait, le point commun à toutes les créatures. Ces caractères ne font donc pas la preuve que chacun, à titre individuel, est effectivement un réceptacle pour la Divinité. En outre, l'abnégation met de côté toutes les contingences pour être en mesure de surmonter les voiles et les occultations. Elle ne concerne donc pas le monde lui-même. C'est pour cette raison qu'il est également nécessaire de comprendre D.ieu, de L'aimer, de Le craindre, afin que chacun, à titre individuel, soit aussi le réceptacle de la Divinité. A l'inverse, cette compréhension de D.ieu, cet amour et cette crainte à eux seuls ne sont pas non plus suffisants. Tout d'abord, la Lumière qu'ils attirent dans le monde est à la mesure de la création. En outre, le voile inhérent à ce monde se surajoute à son existence intrinsèque. L'abnégation est donc également indispensable afin de démontrer que l'essence de ce monde est bien le réceptacle de la Divinité et que la matière permet une révélation accrue, celle de la Lumière infinie qui transcende l'enchaînement des mondes. Bien plus, celle-ci ne se surajoute pas à son existence, puisque le voile lui-

impurs, l'interdiction de les consommer et leur impureté, ce qui est effectivement lié à la Parchat Chemini et en est partie intégrante. La nécessité

d'affiner le monde, *Olam*, de la même racine que *Elem*, le voile, établit clairement que le but de son existence est la révélation de la Divinité, de

même met en évidence cette force d'abnégation, sans que soient nécessaire une action spécifique ou bien un effort particulier pour obtenir un tel résultat. On verra également, à ce propos, la séquence de discours 'hassidique de 5672, à la même référence, tome 3, qui établit une différence entre le réceptacle attirant la Lumière et la révélation, grâce à la pratique de la Torah et des Mitsvot, en général, d'une part, le réceptacle qui devient lui-même Lumière et révélation, grâce à l'abnégation, d'autre part. Lorsque, dans un premier temps, on comprend D.ieu, on L'aime, on Le craint, on attire, de la sorte, une Lumière qui reste en rapport avec les mondes et s'y révèle d'une manière évidente et profonde, jusque dans le moindre détail des créatures, même si cette Lumière se surajoute au monde, comme on l'a dit. De façon générale, c'est la définition que l'on peut donner du service de D.ieu tel qu'il était à l'époque du Temple, comme l'explique le discours 'hassidique intitulé : "Je dors", à la même référence. Puis, quand, par la suite, se révéleront la Lumière infinie et : "l'honneur de D.ieu", dans le monde futur, il y aura là un effet non seulement du voile et de l'existence du monde, capable d'appeler cette Lumière infinie, notamment pendant le temps de l'exil, mais aussi des caractères et des limites inhérentes aux

créatures. Du reste, il en fut de même également pour le Sanctuaire, qui apporta la réparation du retrait de la Présence divine, afin qu'elle puisse posséder une Demeure ici-bas, comme l'expliquent le Likouteï Torah, Parchat Tsav, à la page 10d et le début de la séquence de discours 'hassidiques intitulée : "Je suis venu dans mon jardin", de 5710, qui précise que : "grâce à l'effort fourni ici-bas, lequel, de façon générale, se répartit en sept niveaux, qui sont les sept jours du festin, la Lumière qui est à la mesure des mondes peut éclairer les caractères des créatures, avec leurs limites. Ceci est l'entrée en matière nécessaire pour que se révèle la Présence divine, selon le verset Chemini 9, 23 : 'et l'on vit l'honneur de D.ieu', la Lumière infinie qui transcende l'enchaînement des mondes, en ce jour qui sera à la façon de Chemini, c'est-à-dire non seulement au sein des créatures inférieures, par l'essence même du voile inhérent à la matière du monde, mais aussi en les différents aspects de ces créatures, lesquels sont liés au chiffre sept. On verra aussi, à ce propos, le commentaire de Rachi sur les versets 9, 14, qui emploie l'expression : "faire résider la Présence divine dans l'action de vos mains" et 9, 29, qui parle de : "tous les efforts que nous avons faits".

Sa Lumière qui est totalement séparée de la création. Et, cet affinement est possible parce que le voile est concevable et qu'il a une place. Des animaux impurs existent donc, mais, malgré cela, il est possible de : "séparer l'impur du pur, l'animal consommable de celui qu'on ne doit pas consommer"⁽³⁵⁾.

Ainsi, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent⁽³⁶⁾ : "un homme ne dira pas : 'je n'aime pas la viande de porc'. Il dira : 'je l'aime, mais que puis-je faire ? Mon Père Qui se trouve dans les cieux me l'a interdite'". De la

sorte, le voile lui-même, qui est à l'origine des animaux impurs, s'en trouve affiné. Le Midrash⁽³⁷⁾, commentant le verset : "voici l'animal", dit : "les Mitsvot furent données à Israël afin de parfaire les créatures", c'est-à-dire de les affiner⁽³⁸⁾.

En mettant en évidence la finalité ultime au sein du voile, en permettant à la Divinité d'être perçue, on révèle aussi la volonté profonde d'un Juif, "mon Père Qui est dans les cieux Me l'a interdit"⁽³⁹⁾, qui, dès lors, apparaît à l'évidence⁽⁴⁰⁾.

(35) A la fin de la Parchat Chemini.

(36) Torat Cohanim et commentaire de Rachi sur le verset Kedochim 20, 26.

(37) Midrash Vaykra Rabba, Parchat Chemini, chapitre 13, au paragraphe 3.

(38) On verra, sur tout cela, le Or Ha Torah, Parchat Chemini, à la page 52, de même qu'à la page 54, pour ce qui concerne l'affinement du voile.

(39) On verra aussi le Or Ha Torah, Parchat Pin'has, à la page 1206, qui commente cette affirmation de nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, selon laquelle : "un homme ne dira pas : 'je n'aime pas...' en ces termes : "même s'il veut la consom-

mer, il s'en abstiendra, car le Roi du monde a décidé qu'il en serait ainsi. Il rejette ainsi l'obscurité totale".

(40) Il y a ici, en outre, un autre point. On sait que le sabot fendu est l'équivalent de l'espace séparant les eaux supérieures des eaux inférieures, selon le Noam Elimé'el, à la fin de la Parchat Chemini, cité par le Or Ha Torah, Parchat Chemini. Ceci est comparable à l'effet du Tsimtsoum et permet d'en transformer le voile en lumière. On verra, à ce propos, la séquence de discours 'hassidiques de 5672, à la même référence, à la fin de ce discours, aux pages 942-943 et l'on consultera aussi le Or Ha Torah, même référence, à la page 60.

C'est ainsi que se révèle le huitième niveau, Chemini⁽⁴¹⁾, la révélation de D.ieu transcendant le monde, qui, dès lors, apparaît clairement dans le chiffre sept. De la sorte, le niveau de Chemini se dévoile dans la création et il s'unit à elle, comme on vient de l'exposer longuement⁽⁴²⁾.

On peut ainsi comprendre pourquoi le Midrash explique à quoi correspondent les animaux impurs, en ces termes : "Moché vit les royaumes, dans leurs activités"⁽⁴³⁾ et ce texte expose ensuite, par le détail, l'obscurité et le voile qui caractérisent chaque exil. En effet, l'objet de : "voici l'a-

nimal... pour séparer l'impur du pur, l'animal consommable de celui qu'on ne doit pas consommer", ce qu'il doit révéler est l'apport de ces exils, qui apparaîtra clairement dans le monde futur, lorsque la harpe aura huit cordes.

Le Midrash conclut : "le porc, c'est Edom. Pourquoi est-il appelé 'Hazir, porc, parce qu'il restitue (*Me'hazer*) la couronne à son propriétaire". C'est bien à ce propos qu'il est écrit : "des sauveurs monteront sur le mont Sion afin de juger le mont d'Essav et le règne sera à D.ieu".

(41) On connaît les deux explications qui sont données à propos du verset : "et, ce fut le huitième jour". Celui-ci est une expression de joie, selon la première, une manifestation de douleur, selon la seconde. Et, l'on consultera également, à ce propos, le traité Meguila 10b, le Or Ha Torah, au début de la Parchat Chemini, de même que le Midrash Vaykra Rabba,

dans la Parchat Chemini, au chapitre 11, à la fin du paragraphe 7.

(42) On notera qu'à la fin du passage : "voici l'animal", il est dit : "vous vous sanctifierez et vous serez saints". Rachi explique, à ce sujet : "vous serez saints parce que Je vous sanctifie d'en haut, pour le monde futur".

(43) A la même référence, chapitre 13, au paragraphe 5.